

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents : ALLAIRE Jérôme, PERRIN ACKER Nathalie, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, ~~BURON David, BRUNEAU Alice~~, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, ~~EPINARD Céline~~, PERRAULT Caroline, HAUTOIS Edmond, LEPAGE Amanda, ~~LECOMPTE Frédéric~~, REMON Karine, ~~ANJARD Sylvain~~

Excusés : BRUNEAU Alice (pouvoir MAGNYE Sandrine), ANJARD Sylvain

Absents : BURON David, EPINARD Céline, LECOMPTE Frédéric,

Secrétaire de séance : DENEUX Valérie

Date de convocation : le 7 décembre 2023

20 h 30 : le quorum est atteint. On décompte 12 présents, 2 excusés, 1 pouvoir, 3 absents soit 13 votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité avec une abstention du fait d'avoir été absente lors de la dernière séance.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Voici l'ordre du jour :

Organisation Conseil municipal

- 1- Détermination du nombre d'adjoints

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

2. Adressage postale numérotation parcelle 1550

Informations : Avis enquête publique sur la carrière

Patrimoine/Aménagement

3. UA3+

Informations : Mayenne habitat

Finances et Ressources humaines

Finances

4. Décision modificative n°4 commune : régularisations fin d'année 2023
5. Avenant 1 lot 2 Elitel Travaux lotissement Clos des Rochettes
6. Avenant 1 lot 4 Soa Travaux lotissement Clos des Rochettes
7. Emprunt communal
8. Tarifs des services 2024 des services communaux, des salles et du cimetière

Information : conseil administration EPFL

Ressources humaines

9. Suppression de postes suite à des créations

Information : ressources humaines, organisation service technique

Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

10. Renouvellement du contrat avec l'OGEC

Informations

Acteurs de la vie locale et associative / Communication

11. Création boutique éphémère 7 rue de l'Anjou

Informations : terrains de foot – route de Forcé

Développement durable

Questions diverses

I-Organisation du Conseil municipal

Jean-Luc Mahot a présenté sa démission en tant qu'adjoint finances en date du 30 novembre 2023 à Jérôme ALLAIRE, maire. Selon l'article L.2122-15 du CGCT, « (...) la démission est effective et définitive à compter de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département (...) ». Elle a donc été transmise le jour même à la préfecture.

La préfecture a demandé des précisions quant à sa situation en tant que conseiller municipal.

Jean-Luc Mahot a présenté sa démission à la préfecture directement en tant que conseiller municipal. Elle a été acceptée le 13 décembre 2023.

N°129-12/2023 - Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à bulletin secret, par 13 voix pour à l'unanimité :

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

À la suite de cette décision, le tableau du Conseil municipal est à actualiser puis à transmettre à la Préfecture.

II-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

1. Présentation recensement des zones potentielles pour le photovoltaïque

La commission a préparé la présentation du recensement des points communaux pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques conformément à la demande préfectorale, une présentation a été réalisée lors de la réunion publique du 8 décembre 2023. Les propositions seront déposées sur la plate-forme dédiée aux zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)

2. Adressage rue Montauciel

La commune a reçu la demande d'adressage de la parcelle 1550 enclavée entre les numéros 2 et 4 de la rue de Montauciel. La commission propose au conseil de prendre délibération pour numéroter la parcelle concernée au 2bis.

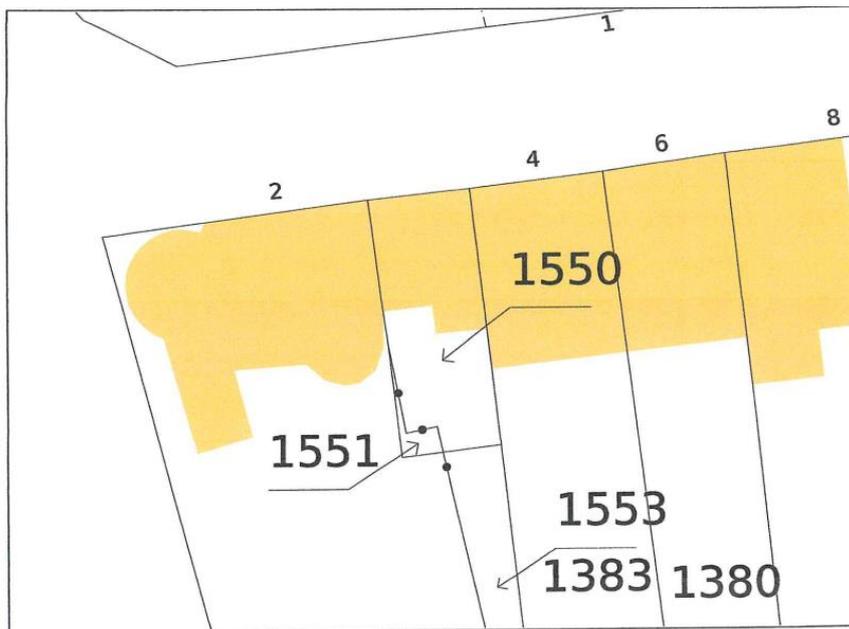
N°130-12/2023 - Objet : Adressage parcelle 1550 enclavée située rue Montauciel

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire partage une demande reçue en mairie pour une demande d'adressage postal.

La parcelle 1550 située rue Montauciel est enclavée entre les numéros 2 et 4 de la rue.



Aussi, la commission voirie propose de retenir la numérotation 2 bis rue Montauciel compte tenu de la situation géographique.

Il est proposé au Conseil municipal de suivre la proposition du 2 bis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-RETIENT la nouvelle numérotation pour la parcelle 1550 soit 2 bis rue Montauciel

-TRANSMET cette délibération aux partenaires liés à l'adressage postal

***Point travaux voiries :**

Les travaux de voirie prévus à la Benâtre et impasse des Lavandières se sont terminés début décembre 2023.

III-Patrimoine - Aménagement

-UA3+ : pas de dossier de préemption présenté en UA3+

Information : Mayenne Habitat projette de construire 8 logements dans le centre-bourg d'Entrammes. La maîtrise d'oeuvre en groupement a été attribuée au cabinet CAZALS regroupant les bureaux d'étude Chaumont, LCA, PRCPB et Plaine Etude. La mission débute pour 7 mois d'études. Si le projet est validé, un permis de construire devrait être déposé d'ici la fin 2024.

IV-Finances – Ressources humaines

Finances

***Décision modificative n°4 sur le budget communal**

N°131-12/2023 – Objet : Décision modificative n°4 budget de la commune 2023

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de mars 2023 adoptant le budget 2023,

1-Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'intégrer au budget les subventions notifiées et/ou perçues non budgétisées, arrivées après le vote du budget afin de diminuer le besoin de financement prévu en 2023 :

l'achat du goupil, l'audit des bâtiments, le changement de porte automatique intérieure de la mairie, l'achat du bungalow, le changement de sol de l'école primaire, l'achat des défibrillateurs, l'achat du tracteur, les CEE de l'opération rénovation éclairage public, la vidéoprotection, le parcours de santé, le clocher de l'église, l'achat de matériels pour le Jardin des Mômes et la MDJ

2-Suite à la demande de Laval agglomération, le point annuel sur le reversement de la taxe d'aménagement a été fait soit 3774 € au titre de 2022. Il est nécessaire de réaliser un transfert de crédit de cette somme non prévue.

3-Au regard des écritures de fin d'année, le FPIC, la taxe d'habitation et le dégrèvement des jeunes agriculteurs, il est nécessaire d'abonder le compte 739118 de 577 €.

4-Les écritures de fin d'année imposent de liquider les travaux réalisés en régie. Les agents du service technique ont cette année pu valoriser des bâtiments grâce à leur travail. Aussi, la somme obtenue résulte de la totalité des fournitures achetées (déjà réglée en section de fonctionnement) et de l'addition des heures passées multiplié par le taux horaire des agents du service technique. Une délibération de principe n°58 de l'année 2018 fixe à 20€ de l'heure. Cette délibération sera revue en 2024 pour l'ajuster.

Les travaux réalisés n'étaient pas tous prévus lors du vote du budget.

Les voici : réalisation d'étagères à la médiathèque, les travaux de « rénovation » du local 7 rue de l'Anjou, le changement de la porte du local APE et la rénovation du Club house soit 28 942.34 €. Le budget prévoyait 15 100 €. Il est nécessaire d'ajouter la différence 13843 €.

5-La préparation des RAR 2023/engagements et le passage des écritures de fin d'année fait apparaître un besoin en crédit à l'opération Rénovation ancien presbytère d'un montant de 4 617.30 €. Il est proposé de transférer des crédits.

Investissement – Dépenses :

Article 10 226 Taxe aménagement : +3774 €
Article 2152 opération Eclairage public : -3774 € -
4617.30 € = - 8391.30 €
Article 2135 opération Rénovation ancien presbytère :
+ 4617.30 €
Article 231 /040 : +13 843 €

Investissement – Recettes :

Article 1321 Etat : +7 928.24 €
Article 1323 Département : +27 554 €
(14 053+4150+6454+2897)
Article 13251 GFP de rattachement : +46 240.50 €
(2678+26304+3382.50+6663+7213)
Article 1328 Autres : 20 733.10 € (18 107.10 €+2626 €)

	Article 1641 Emprunt : -102 455.84 € Chapitre 021 : +13843 €
<u>Fonctionnement - Dépenses</u> Article 739118 Autre reversement : +577 € Article 65311 Indemnités des élus : -577 € Chapitre 023 : +13843 €	<u>Fonctionnement - Recettes</u> Article 72 / 042 : 13843 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**AUTORISE** le Maire à réaliser les mouvements présentés ci-dessus pour finaliser les comptes de fin d'année

***Avenant 1 lot 2 lotissement Clos des Rochettes**

N°132-12/2023 - Objet : Lotissement Le Clos des Rochettes - Avenant 1 lot 2 Elitel

Réseaux souples

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le lot 2 réseaux souples détenu par l'entreprise ELITEL présente un avenant de -4286 € HT soit -5143.20 € TTC pour un montant initial de 54 679 € HT soit 65 614.80 € TTC.

L'ensemble des prestations prévues n'a pas été réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 en moins-value sur le lot 2 détenu par l'entreprise ELITEL pour un montant global de - 4286 € HT

***Avenant 1 lot 4 lotissement Clos des Rochettes**

N°133-12/2023 - Objet : Lotissement Le Clos des Rochettes - Avenant 1 lot 4 Soa essais réseaux

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le lot 4 essais réseaux détenu par l'entreprise SOA présente un avenant de -785 € HT soit -942 € TTC pour un montant initial de 1995 € HT soit 2394 € TTC.

L'ensemble des prestations prévues n'a pas été réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 en moins-value sur le lot 4 détenu par l'entreprise SOA pour un montant global de - 785 € HT

Un budget 2024 du lotissement Clos des Rochettes sera nécessaire. En effet, les lots 1, 3 et 4 ont été réceptionnés et les DGD sont en cours de paiement. Il reste le lot 2 à solder sans oublier les révisions et la fin de la garantie de parfaite achèvement d'1 an.

*Emprunt communal

N°134-12/2023 - Objet : Réalisation d'un emprunt pour financer la rénovation du presbytère en logements communaux

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation auprès de 2 établissements bancaires a été lancée d'un montant de 150 000 € pour financer la rénovation du presbytère en logements communaux.

Après analyse, la commission Finances et Ressources humaines propose de retenir l'offre de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), l'attribution d'un prêt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000,00 €

Taux fixe : 4.57% en amortissement constant du capital

Le taux effectif global : 4.58639%

Durée : 15 ans

Périodicité : Trimestrielle montant

Remboursement : Échéances dégressives, le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 2500 €

Frais de dossier : 150 €

Les frais de dossier d'un montant de 150€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et 1 abstention,

-**RETIENT** l'offre de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, pour un emprunt de 150 000 € avec les caractéristiques mentionnées ci-dessus

-**PREND** l'engagement, au nom de la Commune, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

-**CONFERE**, en cas de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jérôme ALLAIRE qualité : Maire d'Entrammes pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

-**EN CAS D'EMPECHEMENT**, la 1^{ère} adjointe, Madame PERRIN ACKER Nathalie suppléera
Monsieur le Maire

*Tarifs 2024

N°135-12/2023 - Objet : Tarifs 2024 - location salle des fêtes

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

La proposition de la commission des finances est de tenir compte de l'inflation sur 2023 de 4% et sur le chauffage et électricité de 7% :

Tarifs particuliers

Types d'événements	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Location courte durée < 3h	47 €	94 €
Location de moins de 6h en journée	104 €	209 €
Journée 24h00 du matin 8h30 au matin n+1	209 €	418 €
2 jours 48h00 du matin 8h30 au matin n+2	313 €	627 €
3 jours 72h00 du matin 8h30 au matin n+3	418 €	835 €
Noël / St Sylvestre	sur demande	

Tarifs associations / écoles

Types d'événements	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Nuit St Sylvestre	627 €	sur demande
Soirée payante 8h30 à matin n+1	157 €	627 €
Activité à but lucratif ou caractère publicitaire : (bourses, théâtre, loto, marché de Noël, concours de belote...)	68 €	522 €
Journée ou soirée non payante - <i>galette des rois, danse, ... (non payante)</i>	0 €	418 €
½ journée <6h (entre 7h et 18h)	0 €	209 €
Courte durée<3h	0 €	104 €

Tarifs entreprises/CE

Types d'événements	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Nuit St Sylvestre	627 €	sur délibération
Soirée payante 8h30 à matin n+1	261 €	522 €
Activité commerciale en journée 8h30 à 18h00	209 €	418 €
Journée (non commerciale) 8h30 à 18h00	209 €	418 €
Soirée (type arbre de Noël...) 8h30 à matin n+1	209 €	418 €
½ journée <6h (entre 7h et 18h)	104 €	209 €

TARIFS MATERIELS SALLE DES FETES

Chauffage - mi octobre à mi-mars inférieur à 3h00	14 €
Chauffage - mi octobre à mi-mars inférieur à 6h00 ou ½ journée	24 €
Chauffage - mi octobre à mi-mars à la journée ou soirée supérieure à 6h00	47 €
Chauffage - mi octobre à mi-mars week-end ou deux jours	70 €

Supplément pour clés retirées la veille au moment de l'état des lieux selon la disponibilité de la salle	35 €
Caution location vidéoprojecteur (prêt uniquement aux associations basées sur Entrammes)	140 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DONNE son accord pour les tarifs 2024 présentés ci-dessus

N°136-12/2023 - Objet : Tarifs 2024 des services communaux

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

La proposition de la commission des finances est de tenir compte de l'inflation 2023 soit 4% :

Droit de place :

Commerçant ambulant à l'année	
Avec branchement électrique	189.17 €
Sans branchement électrique	92.98 €
Commerçant ambulant au passage et inférieur à 7 jours	
Avec branchement électrique	94.75 €
Sans branchement électrique	61.85 €

Il est proposé d'ajouter la possibilité de proratiser le tarif annuel lors d'un lancement d'activité ou d'une arrivée sur la commune en cours d'année sans toutefois être inférieur au tarif inférieur à 7 jours. (demande du commerce ambulant arrivant sur la commune en janvier et lançant son activité).

Cimetière :

Dispersion cendres (plaque et gravure à charge des familles)	x	59 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	15 ans	422 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	30 ans	564 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	50 ans	663 €
Concession columbarium (plaque de fermeture comprise)	15 ans	878 €
Concession columbarium (plaque de fermeture comprise)	30 ans	1172 €
Emplacement d'une concession 15 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	95 €
Emplacement d'une concession 15 ans (monument à charge des familles)	4m ²	185 €
Emplacement d'une concession 30 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	111 €
Emplacement d'une concession 30 ans (monument à charge des familles)	4 m ²	222 €
Emplacement d'une concession 50 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	184 €
Emplacement d'une concession 50 ans (monument à charge des familles)	4 m ²	366 €

Carré des enfants : personne âgée de moins de 18ans pendant 50 ans	2m ²	1 €
--	-----------------	-----

Branchement électrique :

	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Branchement électrique pour évènement en extérieur sans besoin de salle	42 €	84€

Repas adulte ponctuel (type repas de Noël) : 8 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SUIT les propositions exposées ci-dessus par la commission des finances
- DONNE son accord pour ces tarifs 2024

***Création d'une boutique éphémère - 7 rue de l'Anjou**

N°137-12/2023 - Objet : Local 7 rue de l'Anjou - adoption du règlement de mise à disposition boutique éphémère

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle l'achat par la commune en fin d'année dernière du local situé 7 rue de l'Anjou via l'utilisation du droit de préemption.

La commission association et vie locale a travaillé sur un règlement de mise à disposition d'une boutique éphémère.

Il en ressort les grands points suivants :

Ce local est dédié de 1 juin au 30 septembre à Laval Tourisme pour organiser les visites des Thermes. Puis il devient boutique éphémère, espace de 25m² avec sanitaire exclusif, eau et électricité, du 1 octobre au 31 mai.

La durée de location d'une journée à 3 jours consécutifs, installation comprise. Les horaires d'ouverture sont fixés de 8h00 à 20h00. Le tarif de location est de 10 euros par jour.

Les artisans - vendeurs sont des professionnels installés en nom propre, ou auto-entrepreneur, ou des personnes en reconversion professionnelle. Ils devront être titulaire d'un numéro SIRET et fournir un kbis. Le ménage du local est à la charge du locataire.

Une caution de 300 € est prévue ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Un contrat de location ainsi qu'un état-des-lieux seront établis.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement de mise à disposition d'une boutique éphémère situé le 7 rue de l'Anjou.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-VALIDE le règlement de mise à disposition de la boutique éphémère située 7 rue de l'Anjou

-PRECISE que les tarifs de location sont précisés dans la délibération tarifs autres salles pour l'année 2024

*Suite de l'adoption des tarifs 2024

N°138-12/2023 - Objet : Tarifs 2024 salles communales (hors salle des fêtes)

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

La proposition de la commission des finances est de suivre l'inflation de 2023 à hauteur de 4% et pour le chauffage de 7% pour les tarifs 2023 :

Tarifs particuliers et entreprises :	
Brielle, salle ancienne mairie (inférieur à 4h)	26 €
Brielle, salle ancienne mairie (8h30-17h00)	35 €
Brielle, salle ancienne mairie autre durée	sur demande

Gratuit pour les associations de la commune

Tarifs association hors commune :	
Salle dite des fléchettes (inférieur à 4h)	26 €
Salle dite des fléchettes (8h30-17h00)	35 €
Salle dite des fléchettes autre durée	sur demande

Gratuit pour les associations de la commune

La salle n'est pas louée pour des réunions privées

Tarif commune et hors commune	
Branchement électrique en extérieur - journée sans obligation de louer la salle Brielle	42 €

Tarifs professionnels boutique éphémère 7 rue de l'Anjou (règlement, contrat de location, état des lieux)	
1 journée dont journée d'installation	10 €
2 journées dont journée d'installation	20€
3 jours dont journée d'installation	30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**SUIT** les propositions exposées ci-dessus par la commission des finances

-**DONNE** son accord pour ces tarifs 2024

Information : conseil administration EPFL

L'intérêt de l'EPFL (établissement public foncier local) est de faciliter l'acquisition des biens fonciers pour les collectivités membres de l'établissement public par le biais du portage, en amont de la réalisation d'opérations d'aménagement.

V- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

Bilan Vacances Automne :

- Jardin des Mômes :

Fréquentation d'une trentaine d'enfants au Jardin des mômes, avec des animations phares comme l'intervention de l'association graines de briques pour composer une fresque autour d'Halloween, un déplacement à l'EHPAD St-Joseph-des-Champs : des chants, de la motricité avec une bonne ambiance intergénérationnelle.

À noter, l'annulation de la sortie TERRA BOTANICA compte tenu de la météo.

- Maison des jeunes :

Les animations du matin à la salle des sports ont réuni entre 15 et 26 jeunes. Les après-midi, 15 à 20 jeunes fréquentaient la MDJ suivant les jours ou sorties proposées. Les soirées attiraient entre 10 à 15 adolescents. À noter que la moitié des CM2 était inscrite à la MDJ.

Les animations type trampoline Park et Laser Game ont plu. Les sorties zoo et championnat d'escalade ont été annulées faute d'inscrits. Le sport le matin fonctionne très bien : proposition en soirée

Livret d'aide à l'utilisation du Portail Familles:

Un livret d'aide au portail familles sera remis. À l'intérieur, il est expliqué les modalités d'inscriptions et d'annulations aux différents services, comment modifier le compte famille (changement de situation, de RIB...) etc...

Vacances de Décembre :

Le Jardin des Mômes et la Maison des Jeunes seront ouverts du mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024.

Jardin des Mômes : Pas de sorties prévues, des activités sur le thème de l'hiver et des cartes de vœux.

Maison des Jeunes : Sorties à Monky et à Rennes, cartes de vœux, bougies et rallye photos

Comité de Pilotage PEDT :

Le PEDT est en cours de réécriture. Un comité de pilotage sera mis en place, composé d'élus de la commission, des directrices, de la coordinatrice enfance-jeunesse et des directrices des 2 écoles.

Convention OGEC :

Délibération pour la signature de la convention entre l'OGEC, l'école St Joseph et la commune d'Entrammes.

***Renouvellement convention avec l'OGEC**

N°140-12/2023 - Objet : Renouvellement de la convention avec l'OGEC de l'école privée Saint Joseph

Il est rappelé aux conseillers que la convention de forfait communal arrive à échéance au 31 décembre 2023, avec l'école Saint Joseph. Elle définit et liste les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

Les forfaits communaux par élève sont calculés sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires publiques. La délibération du 14 octobre 2021 n°105 portant

définition des modalités et critères d'attribution pour les classes transplantées sera annexée à la convention.

Aussi, il est proposé de renouveler cette convention pour une durée du **01/01/2024 au 31/12/2026** dans les mêmes conditions que la précédente avec l'ajout de l'annexe sur les conditions des classes transplantées, l'école a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DONNE** son accord pour le renouvellement de la convention entre l'Ecole Saint-Joseph et la Commune pour une durée de 3 ans du **01/01/2024 au 31/12/2026** dans les mêmes conditions que la précédente.

-**AJOUTE** en annexe la délibération 14 octobre 2021 n°105 portant définition des modalités et critères d'attribution pour les classes transplantées

-**AUTORISE** le maire à signer cette convention

Suite travaux local APE:

Le devis pour la toiture du local a été signé, en attente de date d'intervention de l'entreprise - il sera repris en RAR 2023, puis des lumières solaires seront installées.

V- Acteurs de la vie locale et associative / communication 21 septembre 2023

1. **Demande Inter Annès pour enquête dans le bulletin**

Inter Annès souhaite profiter du bulletin pour mener une enquête auprès des entrammis sur le dossier histoire qui se trouve en double page. Cet ajout a un coût de 185 € TTC (page supplémentaire à insérer dans le bulletin). La commission n'émet pas un avis favorable et propose :

- Prise en charge par l'association
- L'association le fait elle-même et insère dans le bulletin
- Encart dans le bulletin avec un QR code pour une enquête sous forme « FORMS »

L'association ne souhaite pas donner suite pour le moment.

2. **WIFI à la salle omnisports**

Le coût serait de 50€ par mois soit 600€ à l'année. Ça serait la 1^{ère} installation pour une utilisation publique. À approfondir

3. **Les estivales Laval Agglo**

Entrammes n'a pas été retenue. La priorité a été donnée à des communes qui n'avaient pas bénéficié du dispositif.

4. **Théâtre régional**

Lucie (médiathèque) prépare le dossier pour que la commune accueille à nouveau le théâtre régional. Les dates proposées : possible tous les mardi, mercredi et jeudi soir du mois de Juillet (sauf le 11/07, conseil).

→ Date retenue : le 25 juillet 2024

L'organisation aura besoin de bénévoles pour l'installation et la désinstallation.

5. Demande du théâtre

Le théâtre souhaite disposer des clefs du local à droite de la scène de la salle des fêtes et du local à l'entrée du bourg sur la période Novembre -> Mars. Une organisation avec la partie qui relève de la commune a été vue.

6. Divers

Nathalie Perrin Acker est en relation avec l'association MSAIO (Missions : Soutien Accompagnement Insertion Orientation) qui intervient sur la Mayenne, l'Orne et la Sarthe, et qui pourrait proposer des activités sur la Nutrition / Chute et Vitalité aux personnes âgées.

Nathalie fait le relais avec le Club des Aînés pour bien expliquer le domaine de compétences de MSAIO et qui ne fasse pas de l'ombre à l'association entrammaise.

Nota : les interventions / ateliers de MSAIO sont payants

Information : terrain de foot route de Forcé

Les travaux du terrain synthétique sont arrêtés compte tenu des intempéries. Ils reprendront au printemps. Des devis ont été demandés pour connaître le coût du déplacement du terrain situé à côté du cimetière environ 160 000 € HT auquel il faut ajouter l'éclairage.

Des renseignements pour obtenir des subventions à la réalisation de ce transfert vont être demandés.

VI- Développement durable

-Réunion pour organiser une journée citoyenne le 17 février 2024 toute la journée : arrachage, coupe, nettoyage. Deux points ont été retenus : l'un prêt à droite à l'entrée de la carrière avec la création d'un labyrinthe et l'autre à gauche pour mettre en valeur la zone humide.

Possible ouverture du périscolaire pour ce temps.

-Rencontre avec les agents en charge des espaces verts à propos de la labellisation 2^{ème} fleur pour travailler sur les axes d'amélioration. Un point sera réalisé 1 fois par mois.

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Achat de bois - travaux passerelle	Scierie Morvan	302.19
Impression bulletin	Imprim'service	4189

4° Louage de choses

Logements	Nouveau
-----------	---------

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Renouvellement

Cavurne 12 30 ans 05/04/2023 = 361.33 €

Concession carré 9 rang 1 emplacement 905 50 ans 21/04/2023 = 118 €

Concession carré 9 rang 1 emplacement 907 50 ans 02/05/2023 = 118 €

Concession carré 9 rang 1 emplacement 906 50 ans 02/05/2023 = 118 €

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2023-15	27/10/2023	AI 0093	RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION
2023-16	31/10/2023	AH 051 et AH 0058p	RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

IX-Questions diverses

-Le permis d'aménager du lotissement La Furetière est en préparation. Le gaz de ville n'y sera pas desservi compte tenu des politiques limitant les énergies fossiles.

Une réserve d'eau pour l'entretien des espaces verts sera implantée. La possibilité d'implanter des maisons type container est en cours de réflexion.

-Le département sera invité à présenter le concept de village d'enfants, fratrie allant de 0 à 18 ans élevés par des éducateurs suite à un retrait de la cellule familiale sur décision judiciaire

-Bulletin municipal sera distribué fin d'année avec le calendrier de la nouvelle tournée des déchets.

-Avis d'enquête publique : Groupe Pigeon

Les élus feront un point samedi et communiqueront leur avis au Maire.

-Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 1 décembre 2023 :

71 personnes réparties 34 hommes et 37 femmes, 56 indemnissables

-Inscrits à la Banque alimentaire au 11/12/2023 :

6 foyers représentant 13 personnes

Evènements :

12 janvier 2024	20h00	Vœux du maire
19 janvier 2024	19h00	Vœux avec les agents

Prochaines réunions :

19 décembre		Commission acteurs de la vie locale
28 décembre 2023	20h00	Commission développement durable
11 janvier 2024	20h00	Conseil municipal - intervention M. Carabin DGFIP
16 janvier 2024	20h30	Commission enfance/jeunesse
23 janvier 2024	20h30	Commission urbanisme voirie
25 janvier 2024	20h30	Commission Patrimoine
30 janvier 2024	20h30	Commission finances

Levée de séance à 23h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n °129/12/2023/086 - Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n °130/12/2023/087 - Adressage parcelle 1550 enclavée située rue Montauciel

Délibération n °131/12/2023/087 - Décision modificative n°4 budget de la commune 2023

Délibération n °132-12/2023/088 - Lotissement Le Clos des Rochettes - Avenant 1 lot 2 Elitel Réseaux souples

Délibération n °133-12/2023/088 - Lotissement Le Clos des Rochettes - Avenant 1 lot 4 Soa essais réseaux

Délibération n °134-12/2023/088 - Réalisation d'un emprunt pour financer la rénovation du presbytère en logements communaux

Délibération n °135-12/2023/088 - Tarifs 2024 - location salle des fêtes

Délibération n °136-12/2023/089 - Tarifs 2024 des services communaux

Délibération n °137-12/2023/090 - Local 7 rue de l'Anjou - adoption du règlement de mise à disposition boutique éphémère

Délibération n °138-12/2023/090 - Tarifs 2024 salles communales (hors salle des fêtes)

Délibération n °139-12/2023/091 - Suppression de 5 postes : adjoint du patrimoine, adjoint administratif, adjoint technique principal 2^{ème} classe, technicien, rédacteur principal de 1^{ère} classe

Délibération n °140-12/2023/091 - Renouvellement de la convention avec l'OGEC de l'école privée Saint Joseph

Séance du 14 décembre 2023
Délibérations prises de
n°129 à 140 /2023

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		DENEUX	Valérie	
PERIN ACKER	Nathalie		BURGEVIN	Nicolas	
BREARD	Nicolas		EPINARD	Céline	Absente
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David	Absent	LECOMPTE	Frédéric	Absent
BRUNEAU	Alice	Excusée-pouvoir	REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain	Excusé			